



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 2 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 4 juin 2024

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Edmond GENDARME, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Marie-Claude DEPONT, Frédéric FAGES, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Isabelle SATTI, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Arnaud DE BELINAY (pouvoir à Bertrand FRAPPE), Carl HOLGADO-ROTAMERO (pouvoir à Dominique CHAINE), Claudie RAYMOND (pouvoir à Isabelle SATTI), Marie-Paule TIFFAULT (Pouvoir à Paulette POUPIN).

Etaient absents et non représentés : Jean-François DABILLY.

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEPONT

2024-38 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 20 JUIN 2024

Le 20 Juin 2024, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie pour procéder à l'appréciation des points suivants :

- Élection d'un nouveau président,
- Évaluation des charges transférées à la commune de Bonneuil-Matours pour le transfert d'une partie du Parc de Crémault,
- Evaluation des charges transférées à Grand Châtellerault suite à la fusion des clubs de rugby de Pleumartin et Châtellerault,
- Rappel sur les modalités de vote de la CLECT,
- Evolution prévisionnelle de l'attribution de compensation pour 2024,

Il est proposé au conseil d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées tel qu'il a été adopté par la commission.

AR Prefecture

086-218602720-20240702-2024_38-DE
Reçu le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024

VU l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts relatif à la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,

VU les conclusions de ladite commission réunie le 20 juin 2024, relatives aux nouvelles charges transférées des communes membres de la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut à cette date,

CONSIDERANT qu'il appartient à chaque commune membre de Grand Châtelleraut de se prononcer sur le rapport de la commission d'évaluation du transfert des charges,

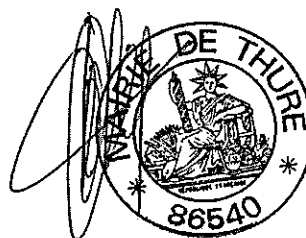
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 20 juin 2024 ci-joint.

Votants	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le 03 JUL. 2024

Le Maire
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-218602720-20240702-2024_38-DE
Reçu le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024